

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

SCIENCES DE L'ERGOTHERAPIE 1			
Code	PAEG2B70ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	46 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Emilie BRASSET (emilie.brasset@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but d'obtenir les connaissances et la méthode en ergothérapie dans le domaine de la neurologie, permettant à l'étudiant d'y être performant.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 4 Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes

- 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
- 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
- 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques

Compétence 6 Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel

- 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage l'étudiant sera capable:

- d'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui sous-tendent la participation sociale (C4.1, C4.2, C4.3, C4.4)
- d'identifier et comprendre des modèles de pratique liés à la neurologie. (C1.1, C1.3, C1.6)
- d'établir le processus ergothérapique en neurologie sur base de vignette clinique (C1.4, C1.6, C4.3, C4.4, C6.2).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B70ERG · SCIENCES DE L'ERGOTHERAPIE 1

46h / 3 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Ergothérapie neurologique

36 h

Pratique et technique de l'activité 2

10 h

Contenu

- 1- Evaluer en neurologie
- 2- les différentes approches et techniques rééducatives (cérébrolésion et lésion médullaire)
- 3- accompagnement pour les AVJ
- 4- approche occupationnelle en neurologie

Démarches d'apprentissage

cours théoriques

vidéos

TP

Dispositifs d'aide à la réussite

examen blanc

disponibilité du professeur aux éventuels questionnements

Ouvrages de référence

- Hypothèse cognitivo-motrice selon Perfetti, M GEDDA, Kinésithérapie, le revue, Ed Elsevier Masson, 2006
- Exercices thérapeutique cognitif pour la rééducation du patient hémiparétique, C PERFETTI, Masson, 2001
- Le concept Bobath pour l'hémiparésie de l'adulte: nouvelles approches et implication thérapeutiques, M GERBER journal d'ergothérapie, 1997
- Apport de la thérapie miroir en rééducation chez l'hémiparétique, systematic review of mirror applications protocol in rehabilitation with hemiplegic, V SIONNEAU, CBERNAUDEAU, MTHAI N'GUYEN Kinésithérapie, le revue, Elsevier 2011
- Traitement de la fonction du membre supérieur du patient hémiparétique, synthèse des recommandations dans le cadre de l'AVC, V SIONNEAU, CBERNAUDEAU, MTHAI N'GUYEN
- Apport des dispositifs robotisés à la rééducation du membre supérieur hémiparétique, revue neurologique, volume 166 Mai 2010 pgs 486-493
- Pratique mentale pour la rééducation suite à un AVC, complément aux interventions conventionnelles pour la récupération de la fonction" Kinésithérapie, la revue, vol 15, Issue 160, avril 2015, pages 38-44
- Plasticité cérébrale après AVC, Yves PICARD, Kinésithérapie, La revue(juillet 2006) ...

Supports

Power point

Vidéo

4. Modalités d'évaluation

Principe

- 1- L'Etudiant au sein d'un petit groupe est évalué sur la préparation et l'exécution d'une séance sur base d'une situation écologique. (25% de la note globale) --> PTA 2 et implication durant les séances de cours
- 2- Examen oral qui reprend toute la matière vue au cours théorique et au TP. (75% de la note globale) --> Ergo neuro + PTA 2

Pondérations

--	--	--	--

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	25				
Période d'évaluation	Exo	75			Exo	75

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des activités d'apprentissage de cette unité d'enseignement sont : Emilie Brasset, Joelle Watticant.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).